



Février 2015

Allons-nous être dé-fusionnés ?

Pendant que les dindes étaient sacrifiées pour Noël et que des évènements malheureux avaient lieu début janvier, on parlait de nous au parlement.

En effet, une vaste **réorganisation des territoires** a lieu actuellement sous l'appellation de NOTRE = nouvelle organisation territoriale de la République. Cette organisation est portée par le ministère de la décentralisation et de la fonction publique. (Le nom du ministère n'est jamais anodin)

Cette **réforme** se déroule en trois étapes :

- Création de 10 métropoles au 1/01/2015
- Fusion des régions et création de 13 régions à partir du 1/01/2016
- Organisation des compétences : qui fait quoi ?

Le Sénat a accordé, dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 janvier 2015, **la coordination des actions du service public de l'emploi aux régions**, et ce malgré l'opposition du gouvernement, qui craint une déstabilisation de Pôle emploi.

Les cinq syndicats représentatifs au niveau national (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) et deux organisations patronales (Medef et UPA) ont signé un communiqué commun, à deux jours de la signature de la nouvelle convention tripartite Etat-Unedic-Pôle emploi **fixant les orientations de l'opérateur public pour les quatre prochaines années**. Les signataires de cette lettre tiennent à réaffirmer leur attachement au principe d'une politique de l'emploi définie et pilotée au niveau national, dont "Pôle emploi, en tant qu'opérateur national, est l'un des principaux acteurs", écrivent les sept organisations. **"Une régionalisation du service public de l'emploi n'offrirait, selon nous, aucune garantie d'équité en matière d'offres de services proposées sur les territoires"**, poursuivent-elles.

L'Unedic ne serait pas touchée du fait du paritarisme existant, donc à priori la partie assureur/indemnisation de pôle emploi serait stable.

Mais, que va-t-il advenir des agents placement ? Seront – ils transférés aux régions comme les TOS de l'éducation nationale ? Les régions ont-elle les moyens nécessaires d'absorber la compétence de l'emploi vu la baisse de 11 milliards d'euros de dotation de l'état aux collectivités en général ? Sous quel statut sera intégré tout ou partie du personnel ?

Il est peut-être encore trop tôt mais la CGTR restera vigilante sur ces questions.

A partir du 17 février, le texte déjà voté au sénat sera examiné par les députés.

ET VOUS ? QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Notre mail : syndicat.CGTR-Reunion-Mayotte@pole-emploi.fr
Notre site : www.cgtr-pole-emploi.fr